



CHSCT du 4 octobre 2016 – Déclaration liminaire

Un des engagements (n°55) de l'actuel président de la République durant sa campagne électorale en 2012 était l'inscription du dialogue social dans la Constitution. Outre le fait qu'il ne l'a pas encore fait, il a depuis 6 mois fait la démonstration d'une absence totale de dialogue social. Trois « 49-3 » ont eu raison de la démocratie pour imposer, contre la volonté de centaines de milliers de manifestants et de 70 % des Français, une loi « anti-travail » qui nous ramènerait quelques décennies en arrière en matière de droit du travail. Nous employons à cette heure le conditionnel car, malgré la langueur inhérente aux chaudes journées estivales, les salariés ont montré par leur mobilisation le 15 septembre 2016, que la promulgation de la loi n'avait pas entamé leur détermination. Les médias qui claironnaient le 15 au matin que c'était la dernière manifestation, le baroud d'honneur des syndicats, ont bien été contraint de reconnaître la consistance de nombreux cortèges sur le territoire.

Le fait que ce projet de loi contrevienne aux conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et de la précarité qu'il engendre, n'a pas ému le gouvernement français. La CGT, outre la mobilisation des salariés, continuera également à combattre cette loi sur le terrain juridique par tous les moyens à sa disposition. Ce gouvernement ne fait pas preuve d'une stabilité à toute épreuve et les 300 décrets de la loi « El Khomri » ne sont pas encore publiés, trois mois après la parution du texte au J.O. Aussi, l'espoir de voir tomber cette loi scélérate dans les poubelles de l'histoire ne nous semble pas complètement utopique.

La casse du code du travail et la casse du statut des fonctionnaires sont liées : Les atteintes menées contre le statut des fonctionnaires d'État sont nombreuses. Depuis les années 2000, elles se multiplient : remise en cause du droit de grève avec le 30ème indivisible (une heure de grève = un jour de grève), en 2010, loi mobilité instituant la fin de la sécurité de l'emploi des fonctionnaires, toujours en 2010, gel du point d'indice et plus récemment le PPCR, Protocole des Parcours professionnels de carrière et de rémunération (suppression d'échelons, rallongement de carrière), le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations.

L'année 2016 a confirmé les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics au titre de ce quinquennat : l'aggravation et la généralisation des politiques d'austérité, la casse des politiques publiques des services et de l'emploi public, une injustice fiscale et sociale toujours plus grande. Ce sont ces choix politiques qui créent la situation actuelle dans la Fonction Publique tant pour les personnels, leurs lieux de travail, les conditions d'exercice des missions, que pour les usagers.

Le dialogue social : si c'est un gros mot pour le gouvernement, il semble que ce soit aussi le cas dans certaines directions des services des Finances de la Haute Garonne : refus d'enquêtes agréées, refus d'ordre du jour dans les instances, refus de communication de documents, refus d'application des réglementations en vigueur, refus de formation professionnelle dans certains services, ... Nos administrations sont régies par des textes sans cesse plus nombreux, font l'objet de préconisations multiples dans tous les domaines ... mais peu sont mises en œuvre.

Depuis 2009, la CGT a signé l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, l'accord sur la prévention des RPS mais la mise en œuvre très partielle de ces accords en territoire n'incite pas notre syndicat à continuer dans cette voie. Comment faire confiance quand la signature des accords ne semble pas traduire une véritable volonté de mise en œuvre, et n'engage en rien les signataires ?

A notre modeste niveau, nous demandons que les CHSCT jouent pleinement leur rôle, sauf à considérer qu'ils ne servent que d'alibi à un pseudo dialogue social. Cet objectif nous guidera lors des débats de cette présente réunion et dans les prochaines.